Département de l'Hérault

RD145 - AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES PLATANES Prades-le-Lez et St Clément de Rivières

-

Evaluation des incidences Natura 2000

PDA
Département
des Routes

Département Hérault
Conseil Général

Le contexte

DEPARTEMEN
DES ROUTE

SGT A
Métropolitaine
Est Héraulta

Département
Hérault
Conseil Général

Plan de situation – RD145

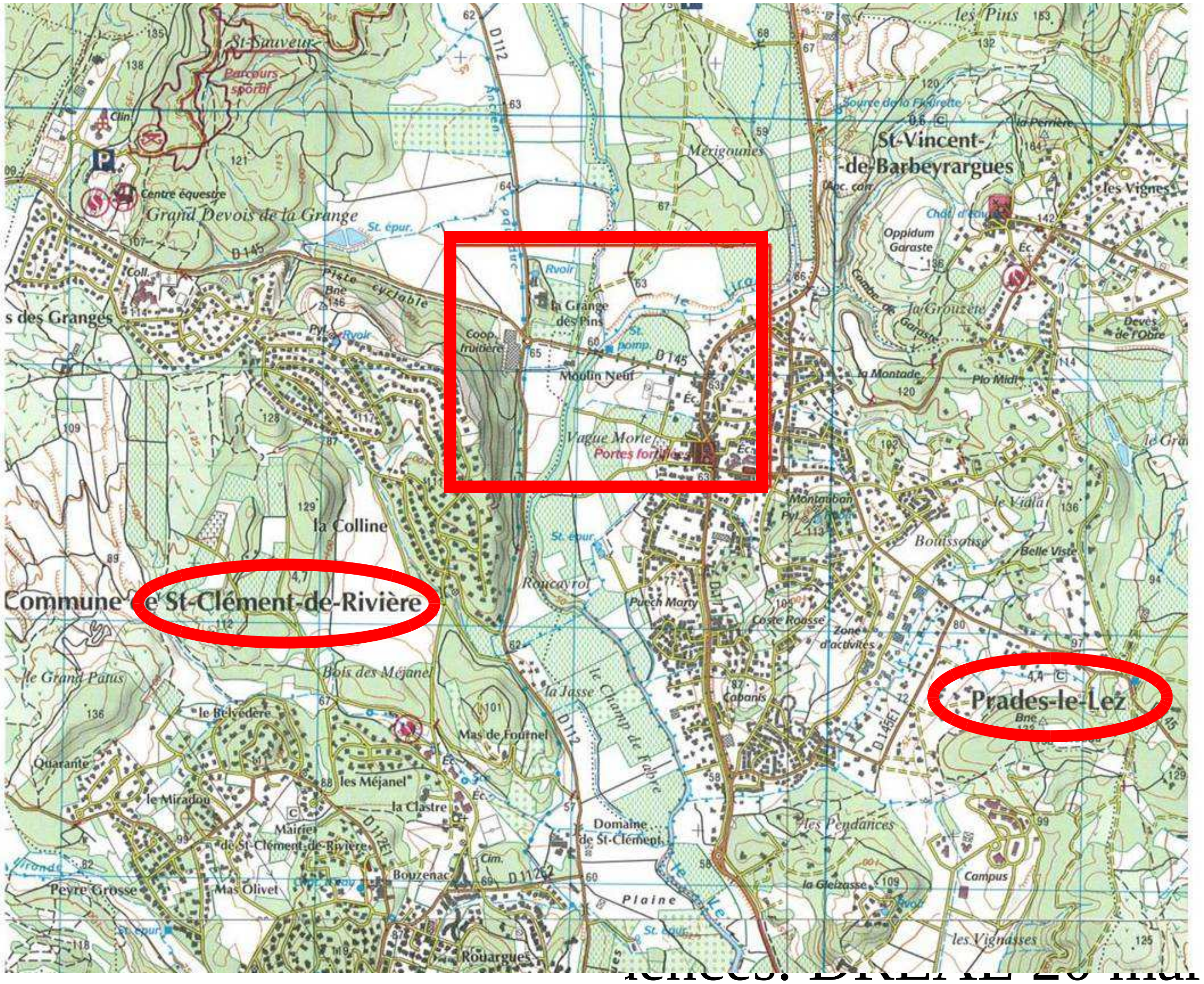

s 2012

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l’Est Héraultais

Problématiques de l'itinéraire

- Pas de continuité des circulations douces
- Alternat sur l'ouvrage du Lez,
- Difficultés de croisement pour les bus
- Accès au complexe sportif non sécurisé

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Les largeurs actuelles

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais

But de l'aménagement

- Assurer la **sécurité** de tous les usagers (cycles, piétons, véhicules, transports en commun),

- Conserver la **fonction de desserte locale** de cette voie,

- Assurer la **continuité des modes doux** dans le secteur, ainsi que le maillage du territoire (complexe sportif, collège et Domaine de Restinclières),

- Mettre en valeur le **patrimoine architectural et environnemental** du site.

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

La variante proposée

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Air
Métropolitaine e
Est Héraultai

Département Hérault
Conseil Général

La variante proposée

Cette variante choisie permet :

- de limiter l'impact foncier, notamment sur la Grange des pins,
- de conserver un tracé « urbain » de la RD 145 en limitant les vitesses excessives,
- de limiter l'impact sonore sur les habitations,
- de ralentir les véhicules motorisés au franchissement des ouvrages,
- de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager et naturel du site

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Les circulations douces

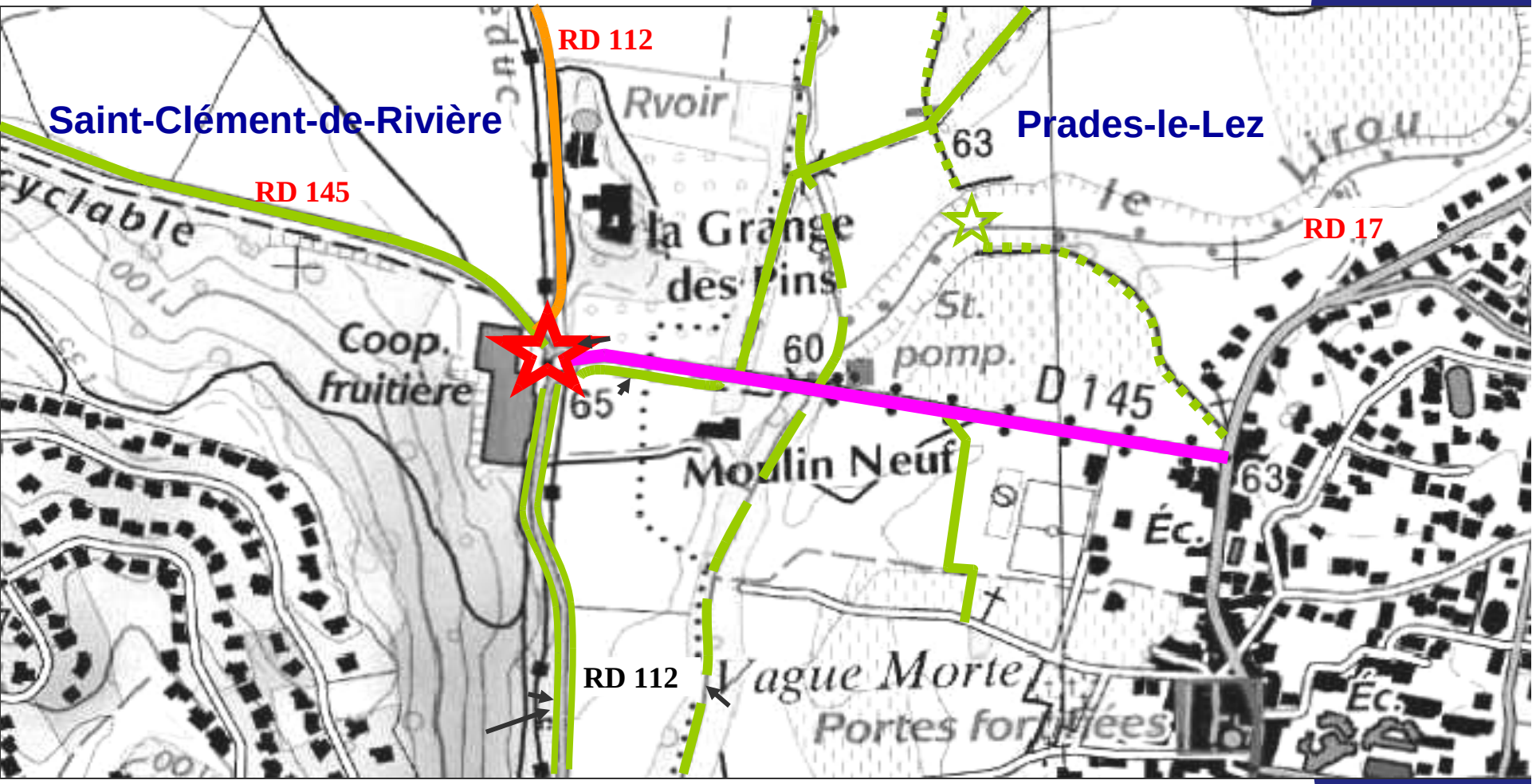

Principes d'aménagement
Vue en coupe

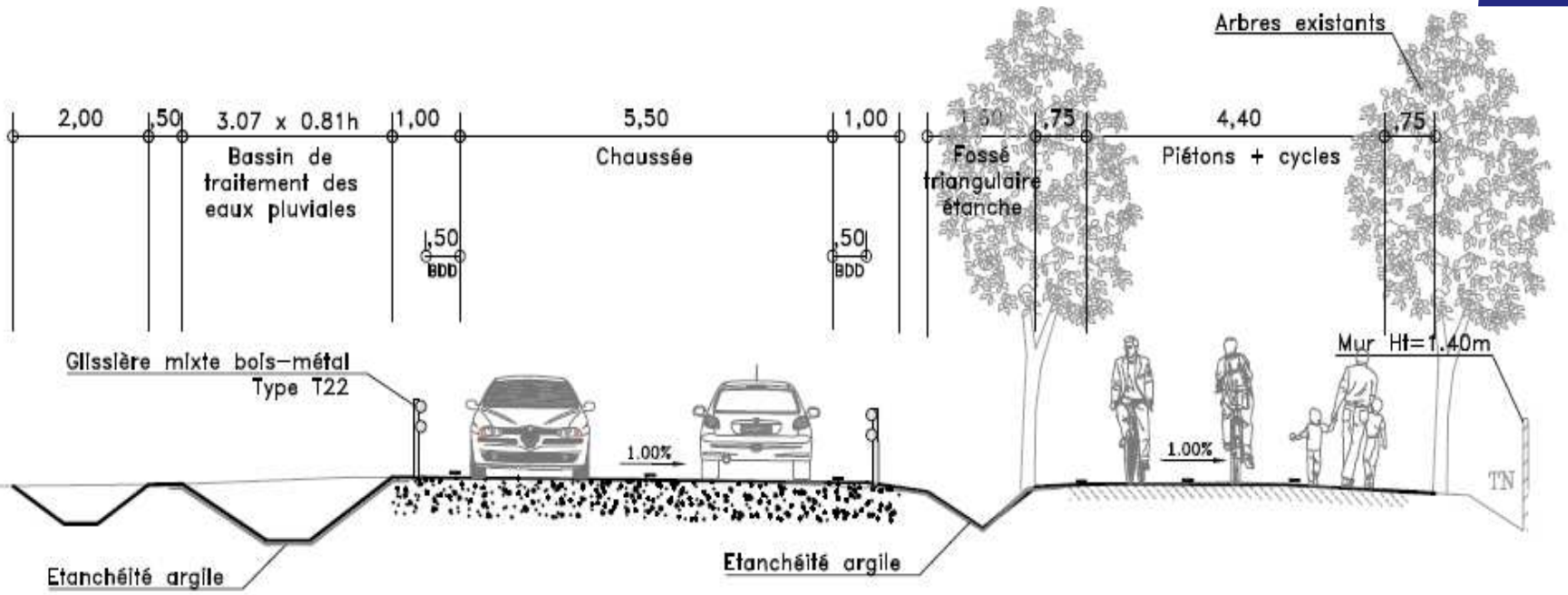

EPARTEMENT
DES ROUTES
SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Points singuliers

- Accès au stade : tourne-à-gauche, Sortie vers Prades-le-Lez uniquement
- Mise en sécurité de l'accès au Domaine de Restinclières
- Nouvel ouvrage sur le Lez

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais

L'insertion paysagère

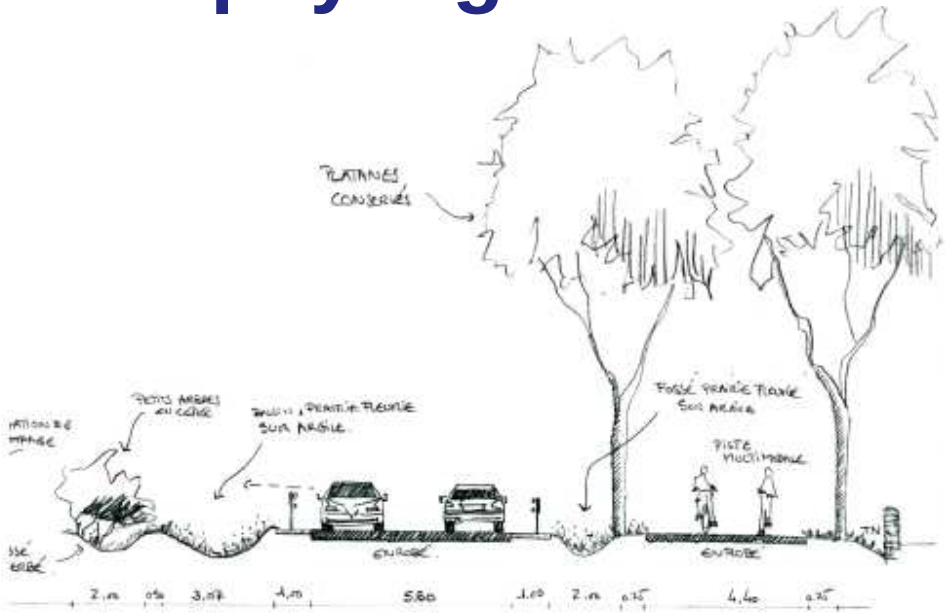

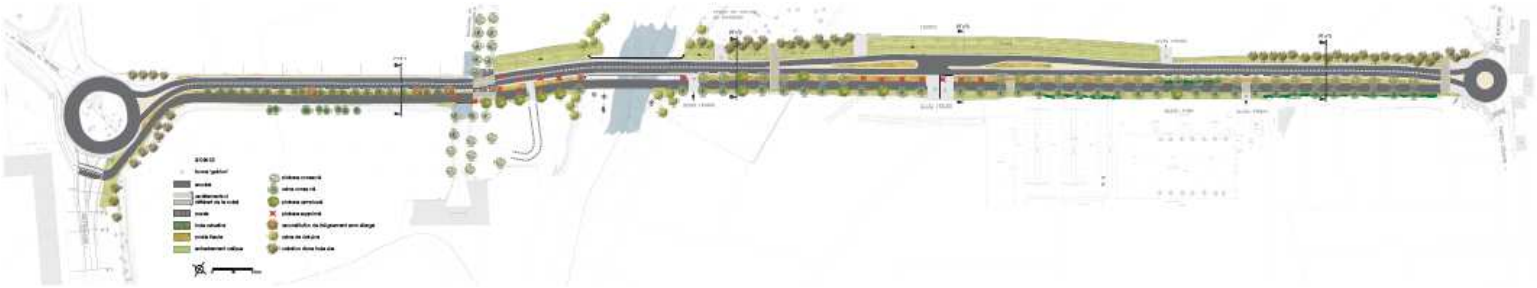

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais

Le contexte environnemental

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Air
Métropolitaine e
Est Héraultai

Département Hérault
Conseil Général

Contexte :

- **LEZ : Site d'Intérêt Communautaire FR9101392 – Site Natura 2000 – concernant :**
  le cours amont du Lez
  la ripisylve du Lez

- **ZNIEFF de type II N°0000-4118 « Ripisylve du Lez et du Lirou**

- **Le Lez et le Lirou sont concernés par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Lez, Mosson, Etangs palavasiens »**

Cartographie :

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais

L'étude d'incidence

- **But : Analyse les effets du réaménagement de la route actuelle sur la conservaion des habitats et espèces ayant permis la désignation du SIC au titre de la Directive 92-43-CEE « Habitat, Faune, Flore »**

Prospections de terrain menées par les EE entre septembre et mai à la suite d'une étude bibliographique.

Les habitats

- **15 habitats recensés dont 2 sont d'intérêt communautaire :**

Cours d'eau de l'étage planitiaire

Ripisylve méditerranéenne

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

La faune

- 9 espèces ont motivé la création du ***site Natura 2000***

4 ont été trouvées dans la *zone d'étude* (cordulie à corps fin, Chabot du Lez, Toxostome et Barbeau méridonial)

3 espèces de chiroptères inscrites à l'annexe 2 de la Directive habitats ont été mises en évidence (Murin de Capaccini, Minoptère de Screibers et Petit Rhinolophe)

La flore

- Aucune espèce mentionnée dans l'argumentaire de désignation du site Natura 2000

Une espèce à forte valeur patrimoniale (figure dans le tome I du Livre Rouge des espèces menacées en France) présente sur site : Nivéole d'été (Leucojum aestivum)

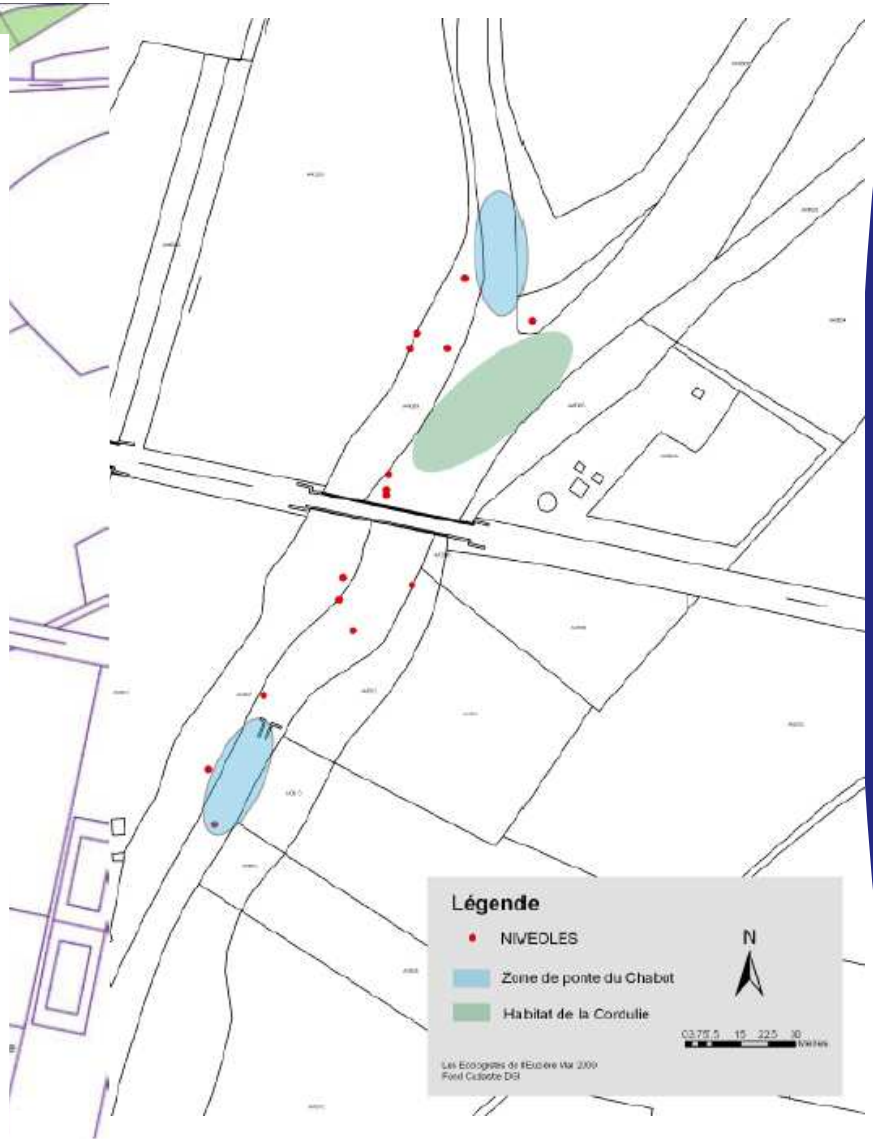

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Composition du dossier d'étude d'incidences

- Introduction : présentation du projet

Présentation du site Natura 2000

Inventaire sur la zone d'étude

Détermination du niveau des enjeux (faibles, modérés ou majeur)

Analyse des incidences

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Niveau des enjeux

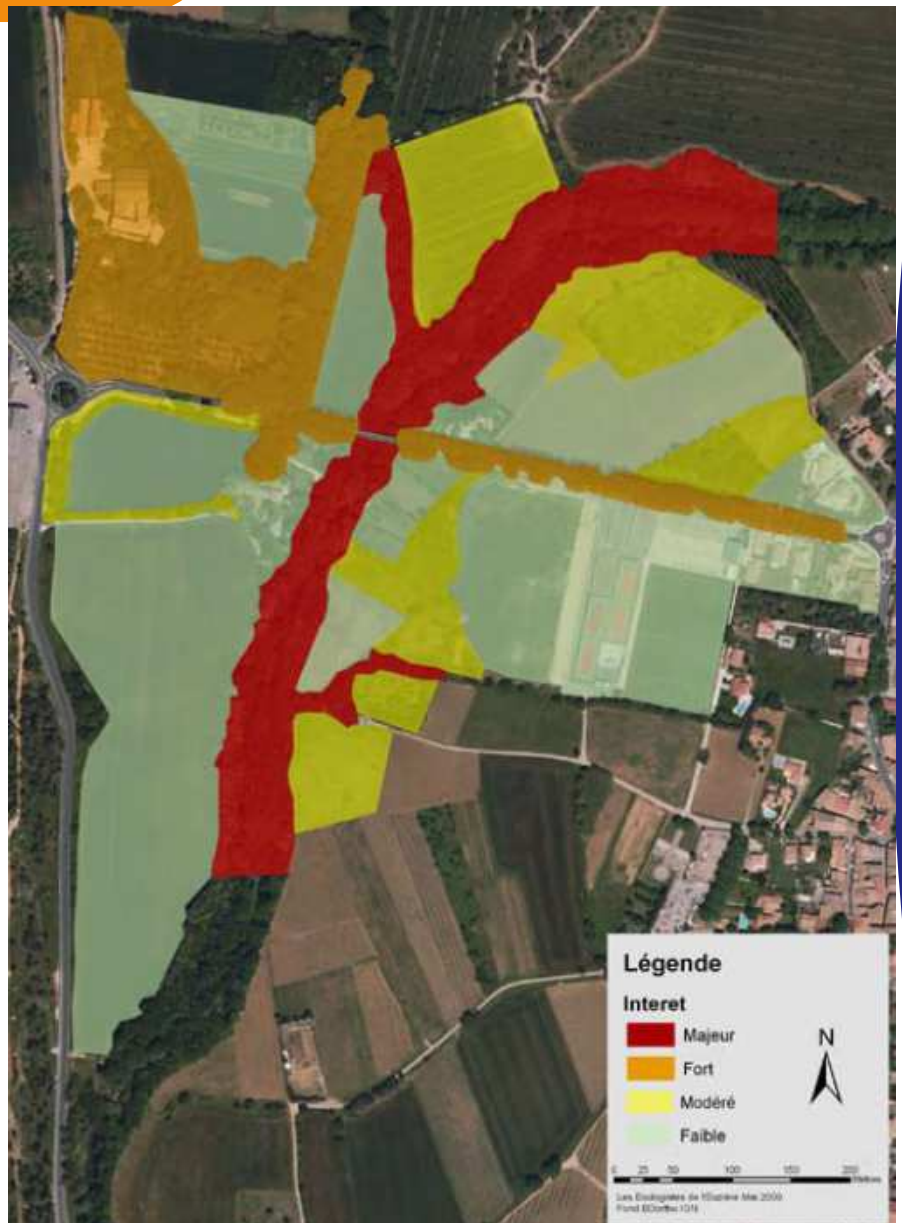

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Synthèse des incidences

Dans son état achevé, les incidences du projet sur le site Natura 2000 et notamment sur l'habitat d'intérêt communautaire «Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*» sont faibles et ne remettent pas en cause son fonctionnement. La phase chantier provoque un risque d'incidence sur la population de Chabot du Lez, mais ce risque peut être évité par une bonne intégration du chantier au site.

Composition du dossier de demande de dérogation pour le déplacement d'une espèce protégée – nivéole d'été - CNPN

- Projet : caractéristiques et justification

Expertise faune flore : inventaire et impacts

Nivéole d'été : présentation et impacts détaillés

Mesures de suppression et de réduction des impacts

Impacts résiduels

Mesures compensatoires

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais

Mesures réductrices et compensatoires

- **Voirie nouvelle :**
  - Traitement de la pollution chronique et accidentelle
  - Compensation de la surface imperméabilisée
  - Compensation du remblai créé en zone inondable
- **Flore :**
  - Mesures de compensation pour la ripisylve détruite par réimplantation sur la berge et d'évitement pour la Nivéole d'été.

- **Faune :**
  - Mesures d'évitement pour le Chabot du Lez, le Barbeau méridional et le Toxostome, les Chiroptères, la Cordulie à corps fin et les oiseaux patrimoniaux

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

- **Mesures pérennes :**
  - Traitement de la pollution chronique et accidentelle
  - Compensation - re-plantation (ripisylve, Nivéole d'été)
  - Vitesse limitée sur ouvrages (chauves-souris)
  - Compensation hydraulique

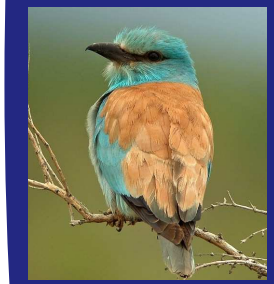

- **Mesures en phase chantier :**
  - Phasage des travaux (Chabot, Nivéole d'été),
  - Suivi par un écologue

DEPARTEMENT DES ROUTES

SGT Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais

Département Hérault Conseil Général

Merci de votre attention

DEPARTEMENT
DES ROUTES

SGT Aire
Métropolitaine
de l'Est
Héraultais